



### Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

## Agences Audiovisuelles

Au 01 février 2003

13,3797 €

Augmentation

0,60%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 589,24 €
Editorialiste	343	4 589,24 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 839,98 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 612,52 €
Chef des informations	250	3 344,93 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 144,23 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 144,23 €
Chef de service ou d'édition	225	3 010,43 €
Sous-chef de service	190	2 542,14 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 542,14 €
Secrétaire de rédaction	185	2 475,25 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 475,25 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 475,25 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 341,45 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 341,45 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 207,65 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 207,65 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 207,65 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 073,85 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 073,85 €
Sténographe rédacteur	140	1 873,16 €
<b>Stagiaires</b>		
+ de 18 mois	138	1 846,40 €
du 13e au 24e mois	125	1 672,46 €
du 4e au 12e mois	115	1 538,67 €
du 1er au 3e mois	100	1 337,97 €

Prime de langue +10 %

**Plan minimum de carrière :** le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)